

BOURSE DE CROISSANCE TSX INC.

AVIS DE PROJET DE MODIFICATION ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

AMÉLIORATION DE LA FONCTION DE NÉGOCIATION CACHÉE

Bourse de croissance TSX Inc. (la « Bourse de croissance TSX » ou la « TSXV ») publie le présent avis de projet de modification. Les modifications projetées entreront en vigueur lorsqu'elles auront été approuvées par la British Columbia Securities Commission et l'Alberta Securities Commission (collectivement, les « Commissions ») après avoir fait l'objet d'un avis public et d'une période de commentaires.

Les participants au marché sont invités à transmettre leurs commentaires sur le projet de modification. Les commentaires doivent être faits par écrit et doivent parvenir d'ici le 4 mars 2019 à la personne suivante :

Anastassia Tikhomirova
Conseiller juridique
Groupe TMX
300-100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1S3
Courriel : tsxrequestforcomments@tsx.com

Veuillez également en expédier un exemplaire à :

Doug MacKay
Spécialiste en structure de marché
Division des marchés financiers et de la réglementation
British Columbia Securities Commission
701, rue Georgia Ouest
C. P. 10142, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Courriel : dmackay@bcsc.bc.ca

Les commentaires seront rendus publics, sauf si leur auteur demande qu'ils demeurent confidentiels. À l'issue de l'examen par les Commissions, si aucune question d'ordre réglementaire n'est soulevée, un avis attestant la réalisation de l'examen par les Commissions et leur approbation sera publié.

Contexte des modifications projetées

La TSXV cherche à améliorer encore davantage son actuelle fonction de négociation cachée en perfectionnant l'ordre de sens inverse au cours médian seulement (« ordre CMO ») de manière à faciliter l'appariement d'ordres au cours médian avec des ordres visant un objectif de placement à long terme semblable. L'ordre CMO enrichi sera appelé ordre de sens inverse au cours médian seulement « plus » (« CMO+ »). La fonction d'ordre CMO actuelle ne subsistera pas comme type d'ordre distinct au moment du lancement de l'ordre CMO+ afin de prévenir toute concurrence ou confusion inutile entre ceux-ci.

Traitement sans délai de l'annulation des ordres CMO+ inscrits.
Possibilité pour les utilisateurs de préciser un paramètre (au moyen d'une étiquette optionnelle apposée lors de la saisie de l'ordre) permettant à l'ordre CMO+ d'être apparié avec d'autres ordres cachés en attente, mais seulement au moment de la saisie initiale de l'ordre CMO+ (**choix 2**)

- Une fois inscrit, l'ordre CMO+ assorti du paramètre d'appariement du choix 2 ne peut être apparié qu'avec d'autres ordres CMO+.
- Les opérations portant sur un ordre CMO+ assorti du paramètre d'appariement du choix 2 avec un ordre en attente qui n'est pas un ordre

Incidence prévue

La TSXV améliore son type d'ordre CMO pour faciliter davantage l'interaction entre utilisateurs disposant d'horizons de placement à long terme.

En améliorant le type d'ordre CMO actuel au lieu de créer un nouveau type d'ordre, la TSX s'attend à ce que les participants et les fournisseurs qui ont mis en œuvre l'ordre CMO antérieur puissent utiliser l'ordre CMO+ en n'apportant que des modifications minimales, voire nulles. Ceux-ci n'auront à apporter des modifications que s'ils souhaitent utiliser le paramètre d'appariement du choix 2 pour prendre en charge une nouvelle étiquette de saisie d'ordre.

Incidence prévue des modifications projetées sur le respect par la Bourse de la *Loi sur les valeurs mobilières*

La modification projetée n'aura aucune incidence sur le respect par la TSXV de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario, plus particulièrement en ce qui concerne les obligations relatives à l'accès équitable et au maintien de marchés équitables et ordonnés. La TSX continuera d'appliquer la logique d'exécution adéquate afin de respecter les obligations concernant l'amélioration du cours au moyen d'un ordre invisible qui sont énoncées à l'article 6.6 des Règles universelles d'intégrité du marché.

Estimation des délais requis par les membres et les fournisseurs de services pour modifier

L'ordre CMO+ est un prolongement de la fonction d'ordre CMO déjà approuvée et mise en œuvre. La Bourse de Toronto s'attend à ce que la mise en œuvre, pour les utilisateurs qui souhaitent employer uniquement le paramètre d'appariement du choix 1 (implicite), n'exige que des modifications minimales, voire nulles. Les utilisateurs qui souhaitent utiliser le choix 2 en vue d'un appariement avec tous les ordres cachés devront adopter

ANNEXE A

SEULEMENT « PLUS »

Les exemples qui suivent présentent la nouvelle fonction proposée pour les ordres CMO+.

Exemple 1 :

